

FCPI Phitrust Innovation IV

Fonds commun de placement dans l'innovation

Rapport de gestion annuel au 30 juin 2018



FCPI PHITRUST INNOVATION IV

Le FCPI présente un risque de perte en capital et de liquidité; une part importante des actifs est investie dans des sociétés innovantes non cotées et les fonds sont bloqués de 0 à 10 ans, soit jusqu'au 30 juin 2026; au plus tard, la prorogation se faisant sur décision de la société de gestion.

Sommaire

1	REVUE DE GESTION ET SITUATION	4
1.1	Performances du fonds	4
1.2	Actif net et valeurs liquidatives	4
1.3	Investissements Innovants	5
1.3.1	Réalisations de l'exercice	5
1.3.2	Synthèse du portefeuille de titres à caractère innovant	6
1.3.3	Règles de valorisation	6
1.3.4	Les sociétés innovantes du portefeuille	6
1.3.5	Évènements post-clôture	7
1.4	Autres investissements	7
2	COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS SPECIFIQUES	7
2.1	Bilan	7
2.2	Engagements hors bilan	8
2.3	Compte de résultat	9
2.4	Autres informations spécifiques	9
2.4.1	Changements de méthode de valorisation	9
2.4.2	Méthode de valorisation des sociétés cotées	9
2.4.3	Prestations de conseil et de montage	9
2.4.4	Frais de gestion	10
2.4.5	Refacturations aux participations du Fonds	10
2.4.6	Opérations de crédit	10
2.4.7	Co-investissements	10
2.4.8	Mandats sociaux de l'équipe de gestion	10
2.4.9	Utilisation des droits de vote	10
2.4.10	Mode de sélection des intermédiaires financiers	11
2.4.11	Prise en compte des critères E.S.G.	11
2.4.12	Dispositions prises pour gérer la liquidité	11
2.4.13	Politique de rémunération	11
3	ANNEXES	11

Avertissements

- Conformément à la législation en vigueur, la composition de l'actif net, la valeur de l'actif net et la valeur liquidative des parts du fonds ont fait l'objet d'une certification du commissaire aux comptes. Le rapport annuel visé par le commissaire aux comptes est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
- Toute reproduction, copie, duplication, transfert, sous quelque forme que ce soit, concernant tout ou partie des informations, données financières et recommandations préconisées par Phitrust Impact Investors sont strictement interdits.



Jean-Claude LÉVÊQUE
Directeur Général
Phitrust Impact Investors

Phitrust Impact Investors est une société de gestion dont la vocation est de développer et gérer des fonds d'investissement thématiques à fort impact social et environnemental.

De nombreuses entreprises sociales et solidaires se créent désormais en Europe et dans le reste du monde, comme toutes entreprises innovantes, elles ont besoin de financement et d'accompagnement pour assurer leur croissance et répondre aux missions sociales et environnementales qu'elles se sont fixées.

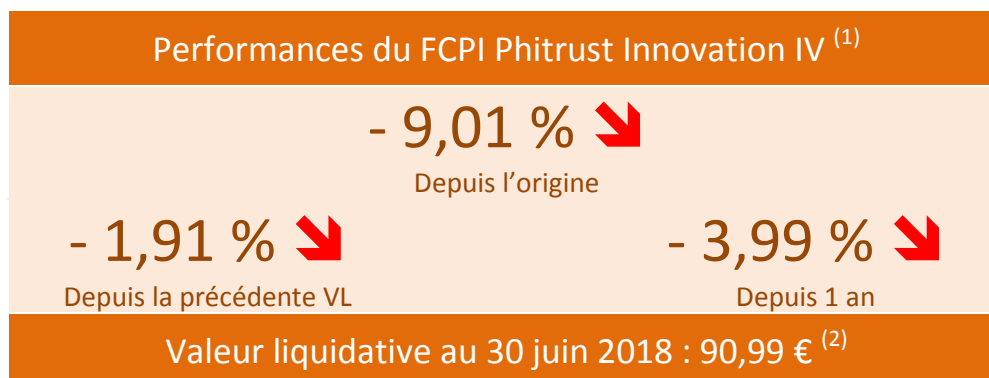
Les informations mises à disposition dans ce rapport de gestion rendent compte des évènements économiques intervenus dans la vie du FCPI Phitrust Innovation IV au cours de son deuxième exercice clos le 30 juin 2018.

Paris le 25 octobre 2018

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that starts with a long horizontal stroke and ends with a small loop.

1 Revue de gestion et situation

1.1 Performances du fonds



- (1) Hors prise en compte du bénéfice de la réduction d'impôt initiale, des droits d'entrée et des prélèvements sociaux éventuels. Nous rappelons à l'investisseur que les performances passées ne présentent en rien des performances futures.
- (2) Nette des distributions.

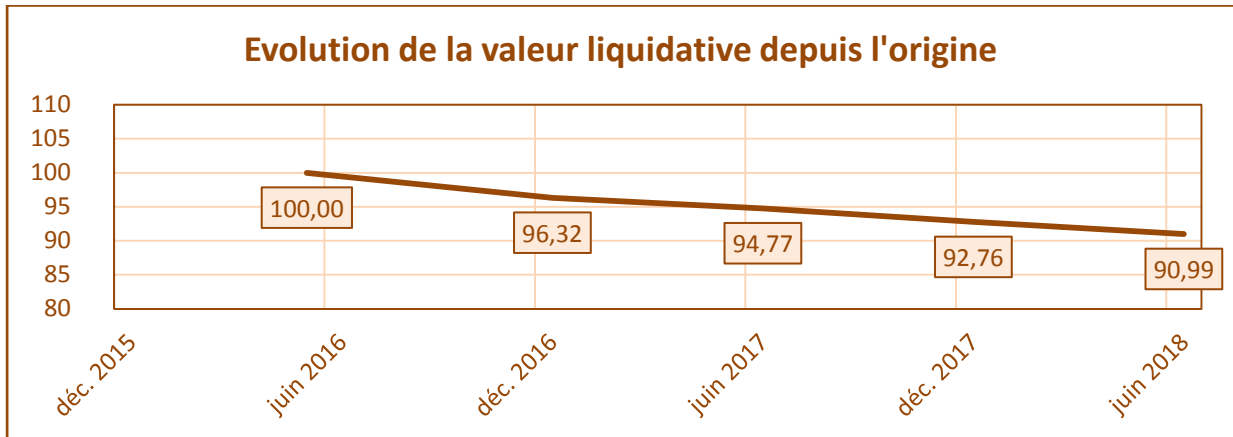
1.2 Actif net et valeurs liquidatives

Nombre de parts ⁽³⁾	Valeur liquidative ⁽⁴⁾	Actif net total
13 561 parts A	90,99 €	1 234 032,72 €
1 696 parts B	0,00 €	

- (3) La souscription des parts de catégorie B du fonds est réservée à la société de gestion, ses dirigeants et salariés (ou aux personnes morales contrôlées par ces derniers), aux personnes morales contrôlant directement ou contrôlées directement par la société de gestion, et aux personnes physiques ou morales agissant pour le compte de la société de gestion.
- (4) La valeur liquidative résulte de la répartition de l'actif net comptable à la date d'arrêt des comptes. Elle est établie selon les dispositions du règlement du fonds et n'a pas vocation à représenter une valeur vénale des parts.

Le cabinet Deloitte & Associés, Commissaire aux Comptes du FCPI Phitrust Innovation IV, a procédé au contrôle des éléments et informations qui composent l'inventaire du fonds, conformément aux normes de la profession applicables en France.

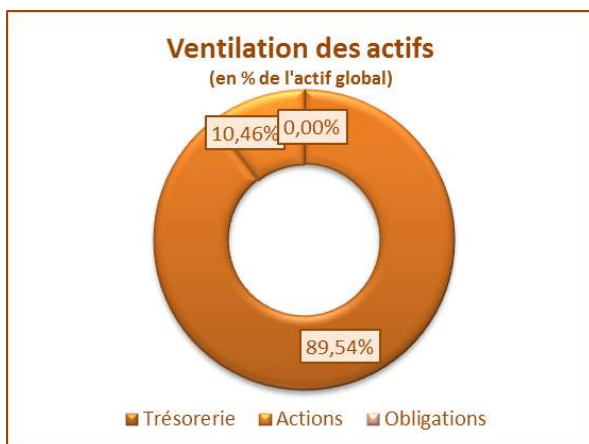
Le cabinet Deloitte & Associés a remis à la société de gestion Phitrust Impact Investors son rapport général. Ce dernier précise que le cabinet Deloitte & Associés n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.



Au cours de l'exercice, la valeur liquidative du fonds est passée de 94,77 Euros à 90,99 Euros, soit une baisse de 3,99 %. Le fonds compte 1 participation représentant 129 098,34 Euros (en valeur estimée).

La performance négative du fonds s'explique essentiellement par la facturation des frais de gestion.

Il convient de rappeler que le FCPI Phitrust Innovation IV investit au moins 90 % de son actif dans des sociétés françaises ou européennes développant des produits ou services technologiques innovants, dont au moins 60 % apportent une solution à un enjeu social ou environnemental.



1.3 Investissements Innovants

1.3.1 Réalisations de l'exercice

Nouveaux investissements		Cessions	
Zeï	Actions		

A la date de l'arrêté, le montant investi dans les sociétés innovantes s'élève à 129 098,34 €. Le ratio ⁽⁵⁾ d'investissement en sociétés innovantes s'élève à 9,51 %. Ce ratio sera porté à 45 % au plus tard le 24 octobre 2018.

(5) Ce ratio est égal au prix de revient des sociétés innovantes éligibles du portefeuille divisé par le total des souscriptions du fonds. Les sociétés innovantes cédées sont maintenues deux ans dans le ratio.

1.3.2 Synthèse du portefeuille de titres à caractère innovant

Société	Secteur	Montant en € ⁽⁶⁾
Sociétés innovantes non cotées		
Zeï	Technologies de l'information	129 098,34
Prix de revient total du portefeuille de titres à caractère innovant		129 098,34


(6) Les montants sont indiqués en prix de revient.

Valeur estimée du portefeuille de titres à caractère innovant à la date de l'arrêt	129 098,34
--	------------

1.3.3 Règles de valorisation

- Pour l'évaluation des titres non cotés, générant ou non des revenus, la méthode consiste à garder la valeur de la participation à son prix d'acquisition. Une révision de ce prix n'est effectuée que dans les cas suivants :
 - a. Emission d'un nombre significatif de titres nouveaux, souscrits par des investisseurs tiers, à un prix différent de la valeur antérieurement retenue, ou existence de transactions intervenues entre entités ou personnes indépendantes les unes des autres et portant sur un nombre significatif de titres. Dans ce cas, l'évaluation est basée sur le prix de l'opération, ce qui implique que la participation est réévaluée si le prix constaté est supérieur au prix d'acquisition et qu'une provision est comptabilisée dans le cas contraire.
 - b. Constatation d'éléments déterminants attestant une amélioration significative et durable de la situation financière et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient été prises en compte à la date d'investissement. Dans ce cas, la participation est réévaluée. Dans le cas contraire, le fonds constate une dépréciation sous forme de provision.
- Les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice, ou à défaut au dernier cours connu. Une révision de ce cours est effectuée si le volume d'échange durant le dernier trimestre précédent la date de l'arrêt n'a pas été suffisamment important au regard de la position détenue en portefeuille. Dans ce cas, une décote de 5 %, 15 % ou 25 % est appliquée en fonction de la faiblesse du volume d'échange.

1.3.4 Les sociétés innovantes du portefeuille

	<p>Zeï</p> <p>Zeï, premier accélérateur d'écologie, est un agrégateur d'alternatives vertes en B2C et B2B et un réseau social dédié à l'engagement environnemental des marques et particuliers.</p> <p>Entreprises et particuliers peuvent valoriser leurs engagements environnementaux sur des profils publics intuitifs et synthétiques, et utiliser l'algorithme de conseil RSE pour trouver les alternatives les plus adaptées à leur quotidien/activité.</p> <p>Zeï propose également des solutions de mobilisation des collaborateurs autour des thématiques environnementales.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Date de création : 14 octobre 2015 • Siège social : 45 rue Frédéric Joliot Curie FR-13013 Marseille – France • Statut : Société par actions simplifiée 	

1.3.5 Évènements post-clôture

Néant.

1.4 Autres investissements

Néant.

2 Comptes annuels et autres informations spécifiques

2.1 Bilan

ACTIF	Exercice 30/06/2018	Exercice 30/06/2017
DEPOTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	129 098,34	-
Instruments financiers de capital investissement		
- Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
- Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	129 098,34	-
Contrats financiers	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CREANCES	-	-
COMPTES FINANCIERS	1 106 027,59	1 296 645,00
TOTAL DE L'ACTIF	1 235 125,93	1 296 645,00

PASSIF	Exercice 30/06/2018	Exercice 30/06/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 286 969,39	1 342 709,00
Plus et moins values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report a nouveau	-	-
Plus et moins values nettes de l'exercice (a,b,c)	-	-
Résultat de l'exercice (a,b)	-52 936,67	-57 435,61
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (Montant représentatif de l'actif net)	1 234 032,72	1 285 273,39
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Contrats financiers	-	-
Autres instruments financiers	-	-
DETTES	1 093,21	11 371,61
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	1 235 125,93	1 296 645,00

(a) y compris comptes de régularisations

(b) diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

2.2 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice 30/06/2018	Exercice 30/06/2017
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

2.3 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 30/06/2018	Exercice 30/06/2017
PRODUITS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur instruments financiers de capital investissement	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	-	-
CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-	-
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	52 936,67	57 435,61
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-52 936,67	-57 435,61
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	-52 936,67	-57 435,61

2.4 Autres informations spécifiques

2.4.1 Changements de méthode de valorisation

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de changement de méthode de valorisation.

2.4.2 Méthode de valorisation des sociétés cotées

Les titres des sociétés cotées détenus dans le portefeuille du fonds sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice. Si le volume des titres échangés au cours du dernier trimestre précédent l'arrêté a été faible au regard de la position détenue dans le portefeuille du fonds, un système de décote par pallier est alors appliqué. Selon les volumes de titres échangés les taux de décotes sont de 5 %, 15 % ou 25 %.

2.4.3 Prestations de conseil et de montage

Aucune prestation de conseil ou de montage n'a été facturée par la société de gestion Phitrust Impact Investors, ou par une société liée à cette dernière, au fonds ou à une société dont le fonds détient des titres.

2.4.4 Frais de gestion

- Rémunération de la société de gestion Phitrust Impact Investors :

Au cours de l'exercice, la somme de 41 333,93 Euros a été facturée au fonds au titre de la rémunération de la société de gestion.

- Autres frais de gestion :

Au cours de l'exercice, les frais externes liés à l'administration du fonds, tels que les frais générés par l'information réglementaire et commerciale des porteurs de parts, les frais relatifs à la tenue de la comptabilité du fonds, les honoraires de commissaires aux comptes ont représenté la somme de 11 364,12 Euros, soit 0,838 % du montant total des souscriptions de parts A.

- Frais liés à la gestion des participations :

Au cours de l'exercice, les frais liés à la gestion des participations, tels que les frais d'étude et d'audit, les frais juridiques, les frais liés à la couverture BPI garantie, ont représenté la somme de 788,01 Euros, soit 0,058 % du montant total des souscriptions.

2.4.5 Refacturations aux participations du Fonds

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de refacturations aux participations du fonds.

2.4.6 Opérations de crédit

Aucun établissement de crédit ne constitue une entreprise liée à la société de gestion au sens de la réglementation.

2.4.7 Co-investissements

Au cours de l'exercice les co-investissements ci-dessous ont été réalisés :

Sociétés	Autres fonds gérés par Phitrust Impact Investors
Zei	FCPI Phitrust Innovation II
	FCPI Phitrust Innovation III

2.4.8 Mandats sociaux de l'équipe de gestion

Aucune nouvelle nomination des mandataires sociaux et salariés de la société de gestion au sein des organes sociaux des sociétés en portefeuille du fonds n'a eu lieu au cours de l'exercice.

2.4.9 Utilisation des droits de vote

Conformément aux articles 314-100 et suivants du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion dispose d'une politique de vote relative aux titres de sociétés cotées et non cotées détenues par les FCPI sous gestion. Cette politique décrit notamment les modalités pratiques d'utilisation des droits de vote et propose des lignes directrices en fonction des thèmes possibles des projets de résolutions des Assemblées Générales d'actionnaires.

Au cours de l'exercice, les gestionnaires ont veillé à défendre les intérêts des porteurs de parts.

2.4.10 Mode de sélection des intermédiaires financiers

Conformément à l'article 314-75 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion dispose d'une procédure de meilleure sélection des intermédiaires financiers avec lesquels elle peut travailler. Cette politique prévoit que Phitrust Impact Investors prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les fonds qu'elle gère, aux fins de garantir l'exécution rapide et efficace des ordres dans l'intérêt des porteurs de parts, et décrit le processus de sélections des intermédiaires financiers et de révision annuelle de cette sélection.

2.4.11 Prise en compte des critères E.S.G.

Phitrust Impact Investors intègre dans chaque décision d'investissement relative aux entreprises financées une appréciation de critères extra-financiers, qui pour autant ne relèvent pas toujours d'une démarche ESG mais vise à choisir de financer des sociétés dont l'activité apporte des réponses à des enjeux sociaux ou environnementaux.

2.4.12 Dispositions prises pour gérer la liquidité

Afin de permettre au fonds de réaliser sa stratégie d'investissement à long terme, les rachats sont limités aux cas exceptionnels prévus dans son règlement.

2.4.13 Politique de rémunération

La rémunération étant fixe, elle n'est pas assise sur les résultats.

3 Annexes

Société de gestion : Phitrust Impact Investors 7 rue d'Anjou 75008 Paris Agrément AMF n° GP-04000035	Dépositaire : BNP Paribas Securities Services 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin	Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés 185 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly sur Seine
---	---	--